

façon importante à compenser les frais et les pertes énormes subis du fait des hostilités.

Quelle que soit l'importance de ces compensations, il importe de souligner, ainsi que je l'ai déjà dit, que les frais réels de guerre doivent être acquittés à même la production courante, à même le produit des marchandises fabriquées et des services rendus au cours de la guerre. Il est vrai que nous avons en mains, au début des hostilités, certains approvisionnements de fournitures militaires, mais leur importance est minime si le conflit doit se prolonger quelque peu. Les emprunts à l'étranger peuvent mettre un pays belligérant en mesure de suppléer à sa production courante par un excédent d'importations, mais ces emprunts sont ordinairement difficiles à contracter en temps de guerre et ils imposent au pays emprunteur l'obligation d'effectuer des remboursements tangibles à l'étranger à l'issue des hostilités. A tout prendre, le fait est que les obus tirés et les autres marchandises et services utilisés au cours d'une guerre doivent être produits pendant la durée de cette guerre. Ceci posé, il s'ensuit, et je le répète encore, qu'en réalité, au point de vue de la perte de cette production pour le pays, les frais nés de la guerre sont, en majeure partie, acquittés pendant la durée des hostilités. De toute évidence, ce simple fait a d'importantes répercussions sur tout programme visant à financer la guerre.

On croira peut-être, en certains milieux, que les emprunts contractés au pays pourraient contribuer à rejeter une partie du fardeau sur la génération suivante. Les emprunts domestiques excessifs et effectués mal à propos pourront, bien entendu, alourdir inutilement le fardeau incombant à certains individus de la génération présente et de celle d'après-guerre qui se verront forcés de verser des intérêts à ceux de leurs contemporains qui seront obligataires. Mais il ne s'ensuit pas que la génération présente se décharge de sa responsabilité sur la postérité car le fait d'emprunter sur place ne nous met pas en mesure d'emprunter de la production future les produits matériels et les services utilisés au cours d'un conflit armé. Les emprunts contractés au pays constituent tout simplement un moyen de faire servir notre production aux fins de guerre; cette méthode est moins onéreuse pour le moment mais, éventuellement, elle impliquera un plus grand recours à la taxation. Lorsque nous empruntons cent dollars à l'un de nos citoyens, pour l'affecter à l'achat de matériel de guerre, cela l'empêche de dépenser ces cent dollars pour sa propre consommation ou d'en faire un placement qui permettrait à un autre de les affecter à des marchandises de production.

Nous devons avec le temps non seulement lui rembourser le capital mais acquitter également l'intérêt. Nous obtiendrions évidemment le même résultat en imposant une taxe qui le dépouillerait de ces cent dollars. Recourir à cette seule méthode de prélèvement, c'est-à-dire, à une taxe de couverture entière ou à une politique de financement au jour le jour, semblerait à première vue être la politique idéale pour financer la guerre; elle paraîtrait, en principe, la plus logique, la plus équitable, la moins apte à causer des perturbations et des ébranlements. Mais, en premier lieu, cela ne tient aucun compte du désir, voire de la nécessité que chacun éprouve d'épargner en prévision des mauvais jours, et tenter l'imposition d'une taxe telle qu'elle accaparerait presque entièrement l'épargne des particuliers, aurait tendance à créer une dislocation si forte que la désorganisation et le mécontentement du public s'ensuivraient. En second lieu, le sens des réalités nous force de reconnaître qu'une politique de financement au jour le jour doit tenir compte des réactions d'ordre psychologique que produit l'impôt. En d'autres termes, il nous faut bien admettre qu'un prélèvement par l'impôt plutôt que par voie d'emprunt, s'il est poussé trop loin, fera naître chez le citoyen ordinaire le sentiment de l'inutilité pour lui de travailler en vue d'accroître son revenu et, comme conséquence, il n'aura plus le cœur à la besogne, ce qui entraînera un fléchissement d'efficacité et de production. La perte de la guerre peut être le prix d'une efficacité de production qui ne serait pas maintenue à son maximum; les frais réels de la guerre, tout le moins, en seraient accrus. Une sage pondération de ces divers facteurs s'impose en décidant l'importance de la taxe à établir et des emprunts à faire.

L'inflation nous permettrait également d'affecter nos ressources à des fins de guerre. Nous pouvons créer de nouvelles disponibilités monétaires et les employer à effectuer les achats nécessaires. En ce cas-ci, comme dans les autres, ce qui sera affecté aux fins de la guerre privera quelqu'un. Au lieu d'effectuer un prélèvement sur le particulier sous forme de taxe ou d'emprunt, nous mettrons notre monnaie nouvelle en concurrence avec l'ancienne monnaie qu'il détient et nous le priverons de marchandises et de services en forçant une hausse des prix à son détriment. Ce nouvel apport de monnaie, naturellement, circulera dans le public et continuera à faire concurrence à l'ancienne monnaie. Il nous faudra donc nécessairement, si nous voulons nous procurer de nouveaux approvisionnements indispensables, faire des émissions de monnaie toujours plus considérables, provoquant ainsi une hausse des prix toujours plus marquée.